



Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Avenue Fernand Fourcade N°67/2017

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,
- **Vu** le Code de la Route, article R.37-1,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974,
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application,
- **Considérant** que l'entreprise E.V.M. – 11 allée des Rosiers – 95560 MONTSOULT doit procéder à l'installation des guirlandes de Noël, dans l'avenue Fernand Fourcade,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art. 1^{er} : À compter du **Lundi 13 novembre** et pendant toute la durée de l'intervention,

- La circulation se fera par demi-chaussée,
- Le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier.

Art. 2 : La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Art. 3 : La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux seront à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Art. 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément au règlement en vigueur.

Art. 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Entreprise E.V.M.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 31 octobre 2017

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 31/10/2017

Affiché le: 01/11/2017

Le Maire,

Elie MELLUL

